



CHALLENGE D'ENDURANCE DES CLUBS DE BOURGOGNE 2015

**L'objectif de ce Challenge est de motiver les centres équestres
à proposer à leurs cavaliers la découverte de l'Endurance.**

REGLEMENT

- Art 1 Seuls les clubs sont autorisés à participer et doivent être affiliés au CRE Bourgogne.
- Art 2 Les cavaliers doivent être titulaires d'une licence de cavalier pratiquant prise dans un club de Bourgogne, complétée d'une licence de compétition club ou amateur nécessaire selon l'épreuve effectuée.
- Art 3 Tous les chevaux et poneys doivent être en conformité avec les règlements FFE.
- Art 4 Le Challenge d'endurance des Clubs de Bourgogne se déroulera uniquement sur des épreuves situées en Bourgogne. Tous les sites sont pris en compte mais quand un club organisateur d'épreuves d'Endurance organisera plusieurs journées de concours durant la saison, seules les deux premières journées seront prises en compte dans les calculs des points de ses propres cavaliers.
- Art 5 Seuls les classements validés en 10,20,30,40,60 km club et amateur sont pris en compte. Les épreuves spécifiques jeunes chevaux ne sont pas prises en compte.
- Art 6 Calcul des points : 10 km : 1point
20 km : 1point
30 km : 1point
40 km : 1,5 point
60 km : 1,5 point
- A chaque journée d'épreuve les points acquis par l'ensemble des cavaliers d'un club sont totalisés.
- Art 7 Le classement final s'établira à partir du total des points acquis par chaque club pendant la saison.
- Art 8 La remise des prix s'effectuera à Michaugues, dernière épreuve de la saison équestre 2015. Les clubs qui seront dotés d'un bon d'achat devront avoir un représentant de leur club pour recevoir leur prix.